



## SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac du 22 novembre 2021, à 19 h, tenue à huis clos dans le cadre de la pandémie de coronavirus. L'enregistrement de cette séance sera diffusé sur le site Internet de la Ville.

Sont présents

par visioconférence : Madame la conseillère Anne Scott  
Madame la conseillère Chantal Goyette  
Monsieur le conseiller Daniel Grenier  
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy  
Monsieur le conseiller Kevin Vocino  
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux  
Madame la conseillère Mélanie Roldan  
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire  
Normand Dyotte

Sont aussi présents

par visioconférence : Monsieur Alain Desjardins, directeur général  
M<sup>e</sup> Pascale Synnott, greffière et directrice  
des Services juridiques

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 05.

### **1. CONSEIL MUNICIPAL**

#### **21-11-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

#### **1. CONSEIL MUNICIPAL**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption - procès-verbal du 4 octobre 2021
- 1.3. Nomination - maire suppléant - période du 23 novembre 2021 au 30 avril 2022





# Ville de Candiac

1.4. Calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal

## 2. **DIRECTION GÉNÉRALE**

### 3. **DIRECTION GÉNÉRALE - DIVISION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE L'INNOVATION**

3.1. Demande d'aide financière - Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes - marais Fouquet

3.2. Demande d'aide financière - Programme Réfection et construction des infrastructures municipales - garage municipal

3.3. Demande d'aide financière - Programme Transportez vert - véhicules municipaux

3.4. Demande d'aide financière - réduction de l'utilisation de produits à usage unique (Recyc-Québec)

## 4. **SERVICE DES COMMUNICATIONS**

## 5. **SERVICE DES FINANCES**

5.1. Dépôt - rapport des déboursés - octobre 2021

5.2. Octroi de contrat - mandat de vérification de l'optimisation des ressources

5.3. Autorisation de dépenses aux Finances - acquisition d'un logiciel de paie et du module RH (PTI) - emprunt au fonds de roulement

5.4. Autorisation de dépenses aux Finances - acquisition du lot 5 073 760 (PTI) - excédent de fonctionnement non affecté

5.5. Adoption budget et quote-part 2022 - Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

5.6. Adoption budget et quote-part 2022 - Régie intermunicipale d'incendie

5.7. Quote-part 2022 - Communauté métropolitaine de Montréal

5.8. Radiation des mauvaises créances

## 6. **SERVICES JURIDIQUES**





**7. SERVICE DES LOISIRS**

- 7.1. Aide financière - athlètes
- 7.2. Aide financière - Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation

**8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 8.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 5 octobre au 22 novembre 2021
- 8.2. Autorisation de signatures - lettre d'entente BA-2021-07 - BU-2021-06
- 8.3. Autorisation de signatures - entente - employé 1359
- 8.4. Nomination - *ingénieure - chargée de projets*, division Bureau de projets
- 8.5. Modification - Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre
- 8.6. Abolition du Programme d'acquisition de micro-ordinateurs et de logiciels pour les employés de la Ville

**9. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON**

- 9.1. Don de boyaux incendie - parc Safari

**10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION INFRASTRUCTURES**

- 10.1. Autorisation de signature - convention de modification du système d'avertissement du passage à niveau chemin Haendel
- 10.2. Octroi de contrat - démolition du 166, boulevard de l'Industrie - appel d'offres 2141-ST

**11. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME**

- 11.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. du 5 octobre 2021
- 11.2. Demandes de dérogations mineures

**12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

- 12.1. Autorisation de signature - entente relative au déneigement 2021-2022 - projet de développement Square Candiac
- 12.2. Octroi de contrat - mise à niveau et mise aux normes de l'automatisation à l'usine de filtration - appel d'offres 2120-UF





- 12.3. Octroi de contrat - remplacement de la toiture du réservoir Charlemagne - appel d'offres 2135-TP
- 12.4. Octroi de contrat - déneigement des stationnements municipaux - appel d'offres 2138-TP
- 12.5. Octroi de contrat - rénovation du système de réfrigération au Complexe sportif de Candiac - appel d'offres 2144-TP - excédent de fonctionnement non affecté
- 12.6. Autorisation - disposition du surplus de véhicules usagés

### **13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 13.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1018 relatif aux animaux
- 13.2. Avis de motion et dépôt des projets de Règlements d'emprunt 1475 (réfection chemin d'Auteuil) et 1476 (réfection des avenues Goya, Mermoz et du Médoc)
- 13.3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1481 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2022
- 13.4. Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet du Règlement 5000-050 (zonage)

### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **21-11-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil du 4 octobre 2021.

#### **21-11-03 NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT - PÉRIODE DU 23 NOVEMBRE 2021 AU 30 AVRIL 2022**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0348;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Daniel Grenier à titre de maire suppléant se termine le 22 novembre 2021.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit désigné monsieur Vincent Chatel pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 23 novembre 2021 au 30 avril 2022.





## 21-11-04 CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0383.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Candiac, selon ce qui suit :

- lundi 24 janvier 2022, 19 h
- lundi 21 février 2022, 19 h
- lundi 21 mars 2022, 19 h
- mardi 19 avril 2022, 19 h
- lundi 16 mai 2022, 19 h
- lundi 20 juin 2022, 19 h
- lundi 11 juillet 2022, 19 h
- lundi 22 août 2022, 19 h
- lundi 19 septembre 2022, 19 h
- lundi 17 octobre 2022, 19 h
- lundi 14 novembre 2022, 19 h
- lundi 5 décembre 2022, 20 h

QUE lesdites séances du conseil soient tenues à l'hôtel de ville de Candiac situé au 100, boulevard Montcalm Nord;

QUE, dans l'éventualité où les consignes sanitaires du gouvernement du Québec en vigueur ne permettent pas la tenue des séances du conseil à l'hôtel de ville, lesdites séances soient tenues :

- avec la présence du public : au Complexe Roméo-V.-Patenaude, situé au 135, chemin Haendel, à Candiac, en publicisant au préalable ce lieu alternatif par voie d'avis public;

ou

- sans la présence du public : par tout moyen de communication qui permettra aux membres du conseil municipal de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, en diffusant ladite séance dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions et le résultat des délibérations.

## 2. *DIRECTION GÉNÉRALE*





**3. DIRECTION GÉNÉRALE - DIVISION TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET DE L'INNOVATION**

**21-11-05 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME  
POUR LA LUTTE CONTRE LES PLANTES  
EXOTIQUES ENVAHISSANTES -  
MARAIS FOUQUET**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0379;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière au *Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes* de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) afin de réaliser le projet de préservation de la biodiversité du marais Fouquet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du Programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière à la FFQ dans le cadre de la lutte contre les plantes exotiques envahissantes au marais Fouquet;

QUE la Ville de Candiac s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du Programme et à assumer toutes les responsabilités, les coûts non admissibles et admissibles, ainsi que les coûts d'exploitation qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soit désigné(e) signataire et autorisé(e) à déposer la demande d'aide financière, et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

**21-11-06 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME  
RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES  
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES -  
GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0374;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière au *Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de relocaliser son garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'une bonification du taux d'aide financière de 5% peut être accordée si l'infrastructure visée est composée d'une structure principale en bois;





# Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide du Programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme RÉCIM dans le cadre de la relocalisation et la construction du garage municipal afin d'obtenir une subvention d'un montant maximal de 3 250 000 \$ pour la Ville de Candiac;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du Programme et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au Programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager les gouvernements du Canada et du Québec, de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du Programme;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soit désigné(e) signataire et autorisé(e) à déposer la demande d'aide financière, et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

**21-11-07      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME  
TRANSPORTEZ VERT      -      VÉHICULES  
MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0390;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière au Programme *Transportez vert* du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec afin de réaliser une analyse de potentiel d'électrification pour le parc de véhicules de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du Programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme *Transportez vert* pour l'analyse de l'électrification du parc de véhicules de la Ville;

QUE la Ville de Candiac s'engage à réaliser les actions nécessaires selon les modalités du Programme et à assumer toutes les responsabilités, les coûts non admissibles et admissibles, ainsi que les coûts d'exploitation qui s'appliquent à elle;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soit désigné(e) signataire et autorisé(e) à déposer la demande d'aide financière, et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

**21-11-08      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - RÉDUCTION  
DE L'UTILISATION DE PRODUITS À USAGE  
UNIQUE (RECYC-QUÉBEC)**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0389;

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique de Recyc-Québec afin de diminuer l'utilisation de produits à usage unique dans les activités offertes par le Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les modalités de l'appel de propositions.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière à l'appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique de Recyc-Québec;

QUE la Ville de Candiac s'engage à réaliser les activités selon les modalités de l'appel de propositions et à assumer toutes les responsabilités, les coûts non admissibles et admissibles, ainsi que les coûts d'exploitation qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces activités;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soit désigné(e) signataire et autorisé(e) à déposer la demande d'aide financière, et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

**4.      SERVICE DES COMMUNICATIONS**





**5. SERVICE DES FINANCES**

**21-11-09 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS - OCTOBRE 2021**

La trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés pour la période du 24 septembre au 31 octobre 2021 pour un total de 5 716 437,92 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

**21-11-10 OCTROI DE CONTRAT - MANDAT DE VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0356;

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac doit obligatoirement effectuer un mandat de vérification de l'optimisation des ressources une fois tous les deux ans et que le deuxième mandat doit être réalisé avant le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été acheminée à trois entreprises et que deux d'entre elles ont soumis un prix.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Raymond Chabot Grant Thornton le mandat de vérification de l'optimisation des ressources, pour un maximum de quatre critères, pour un montant forfaitaire de 22 520 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'appel d'offres proposé et daté du 27 septembre 2021.

**21-11-11 AUTORISATION DE DÉPENSES AUX FINANCES - ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE PAIE ET DU MODULE RH (PTI) - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0355 et le Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la trésorière et directrice du Service des finances soit autorisée à effectuer les dépenses inhérentes aux projets d'immobilisations suivants, incluant les contrats et dépenses essentielles à leur réalisation, selon les montants respectifs, jusqu'à concurrence d'un montant de 160 000 \$, plus les taxes applicables :





Nos PTI	Projets	Montants plus les taxes applicables
F21-010	Acquisition d'un logiciel pour traitement des candidatures	10 000 \$
F21-011	Acquisition d'un logiciel Paie/RH	150 000 \$

QUE soit autorisé un emprunt au fonds de roulement pour chacun des montants ci-haut mentionnés, pour un montant total de 160 000 \$, plus les taxes applicables, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs.

**21-11-12 AUTORISATION DE DÉPENSES AUX FINANCES - ACQUISITION DU LOT 5 073 760 (PTI) - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0395 et le Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la trésorière et directrice du Service des finances soit autorisée à effectuer les dépenses inhérentes à l'acquisition du lot 5 073 760, circonscription foncière de Laprairie, propriété du MTQ, situé à l'arrière du Complexe sportif de Candiac (PTI F21-001), incluant les contrats et les dépenses inhérentes à son acquisition, notamment les frais de notaire et les services professionnels techniques, jusqu'à concurrence d'un montant de 250 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé le financement de ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

**21-11-13 ADOPTION BUDGET ET QUOTE-PART 2022 - RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0367;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie a adopté ses prévisions budgétaires 2022 le 5 octobre 2021 (résolution 21-10-91);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la Régie doit transmettre son budget, pour adoption, à chaque municipalité membre.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





## Ville de Candiac

QUE soient adoptées les prévisions budgétaires 2022 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, et que la trésorière et directrice du Service des finances soit autorisée à verser à la Régie, selon les modalités prévues, la somme de 1 865 775,21 \$, représentant la quote-part de la Ville de Candiac pour les coûts d'exploitation et le service de la dette pour l'année 2022.

### **21-11-14 ADOPTION BUDGET ET QUOTE-PART 2022 - RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0358;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie a adopté son budget 2022 le 23 septembre 2021 (résolution 72-09-21);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la Régie doit transmettre son budget, pour adoption, à chaque municipalité membre.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le budget 2022 de la Régie intermunicipale d'incendie, et que la trésorière et directrice du Service des finances soit autorisée à verser à la Régie, selon les modalités prévues, la somme de 2 920 596 \$ représentant la quote-part de la Ville de Candiac pour l'année 2022.

### **21-11-15 QUOTE-PART 2022 - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0368;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté, à sa séance extraordinaire du 23 septembre 2021, le budget de l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT QUE les villes faisant partie de la CMM doivent adopter leur quote-part respective pour l'année 2022.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la trésorière et directrice du Service des finances soit autorisée à verser, selon les modalités prévues, la somme de 605 728 \$, représentant la quote-part provisoire de la Ville à la CMM pour l'année 2022, payable en deux versements égaux de 302 864 \$, le 15 mars et le 15 juillet 2022;

QUE la quote-part définitive soit établie dès que les paramètres requis pour l'année 2022 seront connus et les ajustements seront faits en conséquence.





**21-11-16 RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0372;

CONSIDÉRANT l'existence de créances jugées irrécouvrables, malgré l'application des mesures de recouvrement par la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la trésorière et directrice du Service des finances soit autorisée à radier les comptes à recevoir pour un montant de 3 093,69 \$, incluant capital, intérêts et pénalités en date du 22 novembre 2021, selon la liste soumise aux membres du conseil.

**6. SERVICES JURIDIQUES**

**7. SERVICE DES LOISIRS**

**21-11-17 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0353.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes, conformément au *Programme d'aide financière aux athlètes* :

Événements	Noms des participants	Montants
Championnat provincial de volleyball de plage féminin, catégorie 14 ans et moins, les 14 et 15 août 2021, à Sorel-Tracy (Québec)	Madame Arielle Rémillard	150 \$
Caballista par Cheval Québec, 25 <sup>e</sup> finale interrégionale, catégorie junior, du 24 au 26 septembre 2021, à Bromont (Québec)	Madame Keira Stevens	150 \$





**21-11-18 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE - DONS, COMMANDITES ET ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0381.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes conformément à la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* :

<i>Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation</i>			
<b>Organismes</b>	<b>Événements</b>	<b>Nature du soutien</b>	<b>Montants</b>
Centre de bénévolat de la Rive-Sud	<i>Campagne Opération Nez rouge 2021</i> déployée dans la région de Candiac à travers des panneaux publicitaires et les journaux pour le temps des Fêtes	Don	500 \$
Fondation Hélène-Sentenne	Marché des artisans, du 10 au 12 décembre 2021	Commandite	1000 \$

**8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**21-11-19 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 5 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE 2021**

Le directeur du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 5 octobre au 22 novembre 2021.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

**21-11-20 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BA-2021-07 - BU-2021-06**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0388.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BA-2021-07 - BU-2021-06, à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, sections locales 1377, cols bleus, et 2912, cols blancs, relative au règlement des griefs BU-2021-03 (référence 2021-001) et BA-2021-01 (référence 2021-01);





QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

**21-11-21      AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE - EMPLOYÉ 1359**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0387.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la transaction et reçu-quittance à intervenir avec l'employé 1359;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer ladite transaction et reçu-quittance, pour et au nom de la Ville de Candiac.

**21-11-22      NOMINATION - INGÉNIEURE - CHARGÉE DE PROJETS, DIVISION BUREAU DE PROJETS**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0373.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommée madame Carolyne Jouvray-Rouleau au poste cadre d'*ingénieure - chargée de projets*, division Bureau de projets, Service du développement durable du territoire, classe 10, échelon 5, de la Grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau, à compter du 23 novembre 2021, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac*, et à la lettre de la directrice générale adjointe en date du 29 octobre 2021 et conservée au dossier de l'employée.

**21-11-23      MODIFICATION - POLITIQUE ÉTABLISSANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL CADRE**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0328.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac*, telle que modifiée et soumise aux membres du conseil le 22 novembre 2021.





**21-11-24 ABOLITION DU PROGRAMME D'ACQUISITION DE MICRO-ORDINATEURS ET DE LOGICIELS POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0364.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'abolition du Programme d'acquisition de micro-ordinateurs et de logiciels pour les employés de la Ville de Candiac;

QUE la résolution 95-11-21 soit abrogée.

**9. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON**

**21-11-25 DON DE BOYAUX INCENDIE - PARC SAFARI**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0352;

CONSIDÉRANT QUE le Service des incendies de la Ville de Candiac possède des boyaux qui ne répondent plus aux normes de sécurité et qui n'ont plus de valeur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Enrichissement du parc Safari est présentement à la recherche de vieux boyaux d'incendie pour créer des jouets destinés aux animaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le don de boyaux d'incendie non conformes et sans valeur au parc Safari d'Hemmingford.

**10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION INFRASTRUCTURES**

**21-11-26 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE MODIFICATION DU SYSTÈME D'AVERTISSEMENT DU PASSAGE À NIVEAU CHEMIN HAENDEL**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0362;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé la modification du système d'avertissement au passage à niveau Haendel pour permettre l'abolition du sifflet;





# Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada procédera aux travaux requis, aux frais de la Ville de Candiac, subséquemment aux travaux de mise aux normes de ce passage à niveau qui incombent à la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la convention entre la Ville et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1461;

QUE le directeur du Service du développement durable du territoire ou son remplaçant soit autorisé à signer cette convention, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE la résolution 21-08-15 soit remplacée par la présente.

**21-11-27 OCTROI DE CONTRAT - DÉMOLITION DU  
166, BOULEVARD DE L'INDUSTRIE - APPEL  
D'OFFRES 2141-ST**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0361;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2141-ST, sept entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Choc Démolition inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de démolition du 166, boulevard de l'Industrie, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 97 412 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2141-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1468.





## 11. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

### 21-11-28 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. DU 5 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0360;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 5 octobre 2021.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale des demandes suivantes :

<b>PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR CONSTRUCTION</b>			
Approuver la demande de PIIA pour le projet de construction d'un bâtiment unifamilial de structure isolée à l'adresse suivante :			
N <sup>o</sup> recommandation	Adresse	N <sup>o</sup> demande PIIA	Condition
CCU-2021-10-146	3, avenue Mendel	2021-20130	• que soit approuvée la demande de dérogation mineure 2021-20132.

<b>PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE FAÇADE</b>			
Approuver les demandes de PIIA pour les projets de modification de façade aux adresses suivantes :			
N <sup>os</sup> recommandations	Adresses	N <sup>os</sup> demandes PIIA	Condition
CCU-2021-10-148	19, avenue du Beaujolais	2021-20145	s.o.
CCU-2021-10-149	139, place Mercure	2021-20146	s.o.

<b>PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION D'UN PIIA APPROUVÉ</b>			
Approuver la demande de PIIA pour la modification d'un PIIA approuvé pour la modification de la façade à l'adresse suivante :			
N <sup>o</sup> recommandation	Adresse	N <sup>o</sup> demande PIIA	Condition
CCU-2021-10-150	27, avenue de Champagne	2021-20153	s.o.

<b>PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT</b>			
Approuver les demandes de PIIA pour les projets d'agrandissement de bâtiment aux adresses suivantes :			
N <sup>os</sup> recommandations	Adresses	N <sup>os</sup> demandes PIIA	Condition
CCU-2021-10-151	26, rue de Dunham	2021-20142	s.o.
CCU-2021-10-152	12, rue Laurence	2021-20080	• que soit approuvée la demande de dérogations mineures incluse à la demande 2021-20149.





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'AFFICHAGE			
Approuver la demande de PIIA pour le projet d'affichage à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2021-10-154	81-83, chemin Saint-François-Xavier	2021-20052	s.o.

## 21-11-29 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

### a) Consultations écrites :

Le maire précise que la procédure de consultation du public pour deux demandes de dérogation(s) mineure(s) a été remplacée par des consultations écrites d'une durée de 15 jours afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de citoyens.

Il indique que la greffière n'a reçu aucune intervention écrite de la part du public au sujet de l'une ou l'autre de ces demandes à la suite de la publication des avis de consultation.

Le maire explique successivement les objets des demandes de dérogation(s) mineure(s) comme suit.

### b) Décisions du conseil :

CONSIDÉRANT QUE chaque demande de dérogation(s) mineure(s) a fait l'objet d'une procédure de consultation écrite du public en remplacement de la procédure de consultation habituelle en conformité avec les directives ministérielles et les décrets en vigueur.

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* à l'égard des immeubles identifiés ci-après et faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie :

3, AVENUE MENDEL LOT 2 092 343 ZONE H-125	
No rapport	2021-0359
No recommandation	CCU-2021-10-147
Date de publication de l'avis de consultation	5 novembre 2021
Dérogation(s) mineure(s) (sous réserve des conditions* émises)	Une variation de la hauteur du bâtiment de 59 % par rapport à la hauteur moyenne des bâtiments localisés de part et d'autre des marges latérales et situés en tout ou en partie à moins de 30 mètres du bâtiment faisant l'objet des travaux, au lieu de 30 %.
*Condition	Approbation de la demande de PIIA 2021-20130.
Interventions écrites	Aucune





# Ville de Candiac

12, RUE LAURENCE LOT 3 066 907 ZONE H-134	
No rapport	2021-0359
No recommandation	CCU-2021-10-153
Date de publication de l'avis de consultation	4 novembre 2021
Dérogation(s) mineure(s) (sous réserve des conditions* émises)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une marge avant minimale de 6,56 mètres au lieu de 7,5 mètres;</li><li>• Une marge arrière minimale de 5,62 mètres au lieu de 7,5 mètres;</li><li>• Un empiètement de 2,09 mètres du porte-à-faux faisant corps avec le bâtiment principal dans la marge avant prescrite à la grille des usages et normes, au lieu d'un empiètement maximal de 1 mètre;</li><li>• Un empiètement de 3,16 mètres de l'avant-toit faisant corps avec le bâtiment principal dans la marge avant prescrite à la grille des usages et normes, au lieu d'un empiètement maximal de 2 mètres.</li></ul>
*Condition	Approbation de la demande de PIIA 2021-20080.
Interventions écrites	Aucune

## 12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

### 21-11-30 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE AU DÉNEIGEMENT 2021-2022 - PROJET DE DÉVELOPPEMENT SQUARE CANDIAC

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0382;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente relative au déneigement du projet de développement Square Candiac dont le promoteur sollicite le service d'entretien hivernal des rues et des trottoirs par la Ville de Candiac, pour la période du 15 novembre 2021 au 1<sup>er</sup> avril 2022.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'Entente relative au déneigement - projet de développement domiciliaire Square Candiac à intervenir avec 9227-1584 Québec inc., telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le directeur du Service des travaux publics ou son remplaçant soit autorisé à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.





**21-11-31 OCTROI DE CONTRAT - MISE À NIVEAU ET MISE AUX NORMES DE L'AUTOMATISATION À L'USINE DE FILTRATION - APPEL D'OFFRES 2120-UF**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0298;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2120-UF, cinq entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Automation R.L. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de mise à niveau et de mise aux normes de l'automatisation à l'usine de filtration, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant de 914 800 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2120-UF, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**21-11-32 OCTROI DE CONTRAT - REMPLACEMENT DE LA TOITURE DU RÉSERVOIR CHARLEMAGNE - APPEL D'OFFRES 2135-TP**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0299;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2135-TP, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Les Couvertures St-Léonard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de remplacement de la toiture en bardeaux au réservoir Charlemagne, aux prix unitaire et forfaitaires soumis, pour un montant de 89 299,20 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2135-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**21-11-33 OCTROI DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX - APPEL D'OFFRES 2138-TP**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0323;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2138-TP, quatre entreprises ont soumis une proposition.





## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à R. Langlois Construction (1986) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de travaux de déneigement des stationnements municipaux, aux prix unitaires soumis, pour les périodes et montants suivants :

Périodes	Montants plus les taxes applicables
Saison 2021-2022	44 162,15 \$
Saison 2022-2023	44 955,86 \$
Saison 2023-2024	45 829,57 \$

QUE les documents de l'appel d'offres 2138-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

## **21-11-34 OCTROI DE CONTRAT - RÉNOVATION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION AU COMPLEXE SPORTIF DE CANDIAC - APPEL D'OFFRES 2144-TP - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0366;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2144-TP, trois entreprises ont soumis une proposition.

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Industries Toromont ltée (Cimco Réfrigération), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de rénovation du système de réfrigération du Complexe sportif de Candiac, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant de 879 800 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2144-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QU'un montant de 630 000 \$, plus les taxes applicables, soit puisé à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1455;

QUE soit autorisé le financement d'un montant de 275 000 \$, plus les taxes applicables, à même l'excédent de fonctionnement non affecté.





## 21-11-35 **AUTORISATION - DISPOSITION DU SURPLUS DE VÉHICULES USAGÉS**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0371.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à disposer des véhicules usagés identifiés ci-dessous, jugés inutiles et désuets, conformément à la *Politique d'acquisitions de biens et de services* :

N <sup>os</sup> Unités	Descriptions
09-57	Jeep Compass 2009
10-18	Jeep Compass 2010

### 13. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

#### 21-11-36 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1018 RELATIF AUX ANIMAUX**

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 1018 relatif aux animaux sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.

#### 21-11-37 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1475 (RÉFECTION CHEMIN D'AUTEUIL) ET 1476 (RÉFECTION DES AVENUES GOYA, MERMOZ ET DU MÉDOC)**

Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux donne des avis de motion à l'effet que les règlements d'emprunt suivants seront soumis pour adoption à une séance ultérieure :

- *Règlement 1475 décrétant des travaux de réfection sur le chemin d'Auteuil et autorisant un emprunt de 5 280 000 \$ pour en défrayer le coût;*
- *Règlement 1476 décrétant des travaux de réfection sur les avenues Goya, Mermoz et du Médoc et autorisant un emprunt de 4 456 000 \$ pour en défrayer le coût.*

Elle dépose ces projets de règlements à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.





# Ville de Candiac

Le projet de Règlement 1475 comporte notamment les informations suivantes : le coût total est estimé à 5 280 000 \$, l'emprunt de ce montant sera remboursable sur une période de 20 ans et une taxe sera prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables de la Ville de Candiac;

Le projet de Règlement 1476 comporte notamment les informations suivantes: le coût total est estimé à 4 456 000 \$, l'emprunt de ce montant sera remboursable sur une période de 20 ans et une taxe sera prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables de la Ville de Candiac.

**21-11-38 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1481 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022**

Monsieur le conseiller Daniel Grenier donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 1481 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2022 sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.

**21-11-39 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 5000-050 (ZONAGE)**

Madame la conseillère Anne Scott donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 5000-050, modifiant le Règlement de zonage, sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.

Il est également proposé et unanimement résolu :

*QUE soit adopté le premier projet de Règlement 5000-050 modifiant le Règlement de zonage afin de créer la zone C-169 à même la zone C-139 et la zone I-170 à même la zone I-141 et d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions en vue d'une meilleure compréhension et application ainsi que pour modifier la grille des usages et normes de la zone H-424;*

QUE l'assemblée publique de consultation requise pour le projet de Règlement 5000-050 soit tenue selon les dates, les instructions et les procédures déterminées par la greffière, en conformité avec les directives ministérielles et les décrets en vigueur.





## 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

Les citoyens pourront prendre connaissance de ces réponses en consultant l'enregistrement de la séance diffusé sur le site Internet de la Ville.

Le maire indique que la greffière a reçu des questions de la part de trois citoyens et celui-ci y répond. Le maire fait référence à une demande de soutien aux préoccupations de citoyens du quartier du TOD de la gare.

Par ailleurs, monsieur Guy Rodrigue dépose, pour considération du conseil, une pétition concernant le bruit provenant de l'autoroute 30.

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 19 h 56.

  
NORMAND D'ONIE  
Maire

  
PASCALE SYNNOTT, avocate  
Greffière et directrice

